

MAIRIE

DIRECT Covid-19 : Les mesures de protection de la population.

La ville de Béthune met en place un fil d'actu en temps réel afin de permettre à chacun de suivre et de connaître les mesures de protection prises pour la population. Ce fil sera réactualisé régulièrement.

Publié le 03 novembre 2020

RAPPEL DES NUMEROS UTILES

Pour rappel, voici les contacts utiles en cette période de confinement :

> **Mairie de Béthune :**

Ligne Info Covid-19 Mairie : 03.21.63.00.60 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

Le standard : 03.21.63.00.00 (le lundi de 9h à 19h30 sans interruption et du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h)

Le CCAS : 03.21.01.63.10 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h)

> **Les services du SIVOM pour les plus de 65 ans**

Livraison de repas à domicile : 03.21.61.40.70

Livraison de courses à domicile : 03.21.61.55.48

Soins infirmiers : 23.21.61.55.43

Accompagnement à la personne : 03.21.61.55.48

> **Soutien psychologique :**

Pour tous : 0 800 130 000

Pour les soignants : 0 805 232 336

> **Pour les urgences :**

SAMU : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Enfants en danger : 119

Violences Femmes info : 3919

MESURES APPLICABLES A COMPTER DU 8 JANVIER 2021

Au regard de l'évolution du contexte sanitaire et de la circulation toujours active du virus Covid-19, le Premier Ministre a annoncé jeudi 7 janvier le maintien des **mesures applicables depuis le 15 décembre 2020**.

Dans ce contexte, le Premier Ministre a détaillé les mesures applicables dont voici les mesures effectives à compter du 8 janvier 2021 minuit (voir le tableau en téléchargement en bas de cette page).

- **Les déplacements sont autorisés (sans attestation) de 6h à 18h, et sans limitation de distance.**

- **Un couvre-feu est toujours en vigueur dans le département du Pas-de-Calais tous les jours de 18h à 6h.** [Des dérogations au couvre-feu sont possibles pour les motifs suivants :](#)

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle (les commerces fermeront à 18 heures)
- Déplacement pour raison de santé (aller à l'hôpital, soins urgents, acheter des médicaments en pharmacie de garde)



1 CLIC

- Déplacement pour motif familial impérieux (garde des enfants, porter assistance à une personne vulnérable)
- Déplacement pour des missions d'intérêt général (aide alimentaire, maraudes...)

- Déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant
- Déplacement pour sortir votre animal de compagnie

Vous devrez alors être muni d'une [attestation dérogatoire](#) (téléchargeable sur le site du ministère de l'Intérieur).

- **Les établissements recevant du public (théâtre, cinéma, salle de spectacle, musée...) restent fermés jusqu'à la fin janvier 2021 (clause de revoyure fin janvier).**

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Le port du masque est obligatoire, dès l'âge de 11 ans, sur l'ensemble de la ville de Béthune par [arrêté préfectoral N°CAB/BRS/2021/61](#) du 8 février 2021; et ce jusqu'au moins au 8 mars 2021 à 00H.

Cette mesure doit permettre d'assurer la sécurité de l'ensemble des habitants de Béthune et de freiner la circulation de la Covid-19.

APPLICATION MOBILE TousAntiCovid

Mise en place par l'Etat, l'application de "contact tracing" [TousAntiCovid](#) est une mesure barrière contre la COVID-19. Elle vise à prévenir tous ceux qui ont été exposés à un risque de contamination et ainsi à rompre les chaînes de contamination. Elle est téléchargeable sur App Store et Google Play.

CENTRE DE VACCINATION

A partir du lundi 18 janvier, les personnes âgées de plus de 75 ans peuvent se faire vacciner au centre hospitalier de Béthune-Beuvry **Il vous faut obligatoirement pour cela prendre rendez-vous :**

- > sur le site internet sante.fr
- > au 03 92 04 34 71

COMMERCE DE PROXIMITÉ

Les commerces rouvrent leurs portes à compter du samedi 28 novembre 2020. Ils pourront rester ouverts jusqu'à 20h, et ont la possibilité d'ouvrir tous les dimanches jusqu'à la fin décembre.

Les bars et restaurants restent eux fermés. Retrouvez dans les cartographies les restaurants proposant un service de click&collect et/ou de livraisons.

Vous pouvez accéder à cette carte en cliquant sur le lien ci-dessous :

- Restaurants béthunois pratiquant le "Click and collect" et/ou la livraison :

www.google.com/maps/d/u/4/edit

PERMANENCES ANNULEES MAIS LES ELUS RESTENT A VOTRE ECOUTE

En cette période particulière, les permanences sans rendez-vous de M. le Maire, les rendez-vous élus et les "café création" sont suspendus.

Cependant, les élus municipaux restent à votre écoute notamment via B'CLIC ou en contactant la mairie au 03.21.63.00.60. Les 2 guichets uniques, Hôtel de Ville et Centre administratif (rue de Schwerte), restent ouverts.

La Ville de Béthune met également en place le 03.21.63.00.60. pour toutes vos questions relatives à la crise sanitaire (hors questions médicales).

B É T H U N E
SMART CITY

HÔTEL DE VILLE
6 Place du 4 septembre
62407 Béthune cedex

HORAIRES :
Lun : 9h > 17h
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Tel. : 0321630000
Fax :
mairie@ville-bethune.fr